



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Avis défavorable au projet
Sur la base des observations suivantes

**Premières observations relatives au Grand Projet Ferroviaire du
Sud-Ouest**

**Réalisation par Réseau Ferré de France
Enquête publique du 14 octobre au 8 décembre 2014**

**Remarques sur l'étude d'impact GPSO – thématique Eau
Celles-ci concernent les secteurs-tronçons 13 à 15 du projet,
au travers des chapitres 2 et 3.**

Envoi recommandé 1A 106 814 1904 6

A - Remarques générales :

1 – Analyse de l'état initial :

1.1. Eaux souterraines

Les données présentées relatives aux eaux souterraines sont particulièrement restreintes et par conséquent insuffisantes pour que le lecteur appréhende le sujet :

Paragraphes 2213, 2222, 23, 2321, 2323, 2324

Les ressources pour l'irrigation, représentant des quantités très élevées et un usage localement majeur ne sont à aucun moment identifiées : ce sont les nappes plio-quaternaires et miocènes, ressources très vulnérables et dégradées, que le projet va surmonter sur la quasi totalité du tracé landais.

Même commentaire pour les ressources pour la DFCI.

L'identification des ressources en eau souterraines existantes et exploitées se résume au descriptif succinct des MESO (masses d'eaux souterraines), sans la moindre carte piézométrique permettant de connaître les extensions, directions et sens d'écoulement, relations avec les eaux de surface. Ces documents existent depuis plus de 50 ans, avec une bonne précision, et sont aisément disponibles (en ligne sur le SIGES Aquitaine).

Rien non plus sur les potentialités et la productivité des aquifères concernés.

Les données sur la qualité des eaux souterraines sont quasiment absentes, si ce n'est le rappel des états et objectifs d'état via le SDAGE 2010 (avec des données de 2006-2007). Encore une fois, des données publiques plus détaillées sont disponibles. Il est de plus très étonnant qu'il n'y ait pas eu la moindre investigation complémentaire actualisée dans le cadre de cette étude d'impact, pour décrire l'état initial des ressources.

Les usages présentés sont encore décrits a minima, très lacunaires concernant l'activité agricole, artisanale et industrielle et les prélèvements particuliers. Nous reviendrons sur les usages pour l'AEP au point suivant.

Il est précisé que des études sont en cours, notamment un recensement de l'ensemble des puits, forages, sources dans l'aire d'étude. Cette remarque est suivie d'un tableau d'inventaire (d'ailleurs souvent peu rempli) ce qui contredit l'affirmation qui précède. C'est bien le problème principal de l'insuffisance de cette partie de l'analyse de l'état initial : celui-ci n'est pas décrit précisément pour le thème eaux souterraines, que ce soit au niveau des généralités et bien sûr du détail. Donc la définition des incidences ne peut être que très approximative.

Le sujet eaux souterraines est négligé alors que la phase chantier puis exploitation aura des incidences. Le document rappelle que des études et avis ultérieurs seront pris en compte (notamment pour les captages AEP), une fois le projet validé, ce qui va à l'encontre de la démarche de l'étude d'impact.

1.2 Eaux superficielles

L'analyse de l'état initial utilise deux approches :

- pour la typologie, représentation des cartes IGN (cours d'eau « permanent ou temporaire »)
- pour la qualité des eaux, données du SDAGE 2010, non actualisées (des informations datant de 2013 sont pourtant disponibles !).

Le département des Landes a développé via la DDTM des Landes une application cartographique (Cartélie) qui redéfinit avec plus de précision la typologie du réseau hydrographique : cours d'eau permanent ou pas, fossé anthropique. Les résultats diffèrent de la représentation des cartes IGN pour une partie des cours d'eau, ce qui change aussi l'appréhension de l'état initial. Les auteurs de l'étude d'impact ne font pas référence à cette approche, qui est d'usage pour l'administration départementale.

Il n'y a quasiment jamais de données autres que celles liées au SDAGE 2010, très générales et non actualisées. La qualité des eaux n'a apparemment fait l'objet d'aucune campagne à hauteur de la zone d'étude, d'où de nombreux émissaires dépourvus d'information. Seuls les cours d'eau principaux (Estampon, Douze, Estrigon, Bès) et quelques affluents sont caractérisés très globalement.

Il en est de même pour les débits, sans indication de jaugeages pour alimenter les modélisations. Des données sont disponibles pour des petits cours d'eau (Conseil Général des Landes par exemple).

L'appréhension globale du sujet eaux superficielles est ainsi très biaisée par ce schéma de présentation encore a minima.

2 – Apports positifs et effets négatifs des mesures proposées :

2.1 Eaux souterraines

L'argument principal sur l'absence d'effets négatifs sur les ressources souterraines est que le tracé se fera principalement en remblai, et très peu en déblai. Cette conclusion succincte élude la possibilité et la probabilité de transfert de polluants en phase chantier ou d'exploitation par percolation ou ruissellement depuis une plate forme en remblais. En l'absence de toute donnée piézométrique, et de profondeur des nappes (épaisseur et pouvoir filtrant de la zone non saturée), on ne peut rien conclure.

La gestion des périmètres de protection de certains captages AEP sera reprise dans le point suivant. Les auteurs ont encore recours à des arguments non étayés techniquement et reprenant parfois des procédures réglementaires existantes, notamment le suivi de la qualité de ce type de ressource. La thématique désherbants-produits phytosanitaires est évacuée en quelques phrases générales sans aucune évaluation des incidences au préalable.

Le sujet sur cette ressource est traité de manière très insuffisante, au regard des usages liés.

2.2 Eaux superficielles

La thématique est abordée partiellement, avec les points suivants :

- pratique de la transparence hydraulique, nécessitant la création d'un grand nombre d'ouvrages de tous gabarits
- gestion du risque inondation, avec sur le tronçon 15 la création d'importants bassins d'écroulement, non situés précisément, et à incidence indéfinie

Il est précisé que des études ultérieures affineront le projet : ce qui conduit à ne pas pouvoir évaluer les incidences positives ou négatives.

Au vu du très grand nombre d'ouvrages à créer (67 sur 7 cours d'eau pour le seul tronçon 15 par exemple), et de la démarche réglementaire à appliquer au titre de la Loi sur l'eau (dossiers de déclaration), il y aurait des années de travail et de procédure si on suit les exigences demandées par certains maîtres d'ouvrage dans les Landes (ex Conseil Général), sans cohérence avec le planning des travaux envisagé. Cela signifierait-il que ces dossiers auraient un traitement « spécifique » accéléré ?

Le recoupement du réseau hydrographique localement dense par ce tracé en remblais conduit à un programme de travaux très important, pour ne pas dire démesuré, pour la finalité du projet (notamment le sujet des temps de trajet).

Il y a eu à l'évidence des études hydrauliques poussées, qui ne sont pas assez explicitées. Faute de disposer de l'ensemble des données et des méthodologies, on ne peut pas comprendre la justification des solutions proposées et juger de leur impact.

B – Remarques particulières :

3 - Tronçon 13 :

3.1. Eaux souterraines :

Les ressources concernées sont la nappe plio-quadernaire, l'aquifère miocène et les aquifères crétacés du secteur de Roquefort.

Pas moins de 150 forages pour l'irrigation sont cités, sans l'identification des aquifères concernés.

Deux zones de captage AEP sur la structure crétacée de Roquefort sont à prendre en compte, avec le recoupement ou la forte proximité de périmètres de protection. Des avis préliminaires d'hydrogéologues agréés ont été fournis, sans que leur contenu soit rendu public.

Il n'est pas fait mention des caractéristiques géologiques particulières de ce secteur, avec des zones karstiques très étendues, parfois spectaculaires avec des pertes de cours d'eau (le Cros). Ces ressources sont très vulnérables, en l'absence d'horizons supérieurs filtrants.

Aucune information n'est présentée sur ces secteurs singuliers, comme rappelé dans le point précédent sur les remarques générales. Dans ce cas particulier, les auteurs éludent le sujet en indiquant que le projet « évite » certaines zones (sur quelle base de connaissances ? pourquoi ne pas les avoir présentées ?).

Eviter l'extension cadastrale d'un périmètre de protection rapprochée en restant à la limite n'est pas une solution satisfaisante, surtout en l'absence de la moindre donnée hydrogéologique.

Un déblai de 3 km est prévu dans ces zones, singularité du tracé de la ligne, ce qui est loin d'être négligeable. Le schéma de la page 138 montre pourtant que dans ce contexte, la distance entre le toit de la nappe et la nouvelle topographie se réduit fortement, d'où une augmentation de la vulnérabilité des eaux.

De manière secondaire, il n'y aucune mention sur les relations entre les nappes plio-quadernaires et miocènes avec le réseau hydrographique qui les recoupe.

Ce secteur important pour ces ressources est traité beaucoup trop légèrement, et visiblement sans l'expertise minimale d'hydrogéologues.

3.2. Eaux superficielles :

Comme pour les autres tronçons, on ne dispose d'aucune donnée sur les débits du réseau hydrographique, sauf la Douze, ce qui est un peu réducteur.

.../...

4 - Tronçon 14

4.1- Eaux souterraines :

80% de la zone d'étude est en SAU irriguée, il y a un parc important d'ouvrages DFCI et pas un mot sur les ressources exploitées. Il suffit d'aller sur le portail de l'agence de l'eau Adour Garonne pour connaître les volumes prélevés par commune, et de travailler le détail ensuite.

Le mauvais état des nappes plio-quaternaires et miocènes est évoqué, au point que l'objectif de bon état a été repoussé à 2027. Aucune information à ce sujet, ni sur l'incidence du projet.

L'impact du projet sur le périmètre de protection du captage de Gaillères n'est pas du tout argumenté, à peine sait-on que la nappe concernée est celle de l'Aquitainien, aquifère majeur dans cette partie des Landes.

Ce tronçon nécessite un important apport de remblais, impactant à la fois les nappes superficielles et le ruissellement. Le sujet n'est pas vraiment traité.

5 - Tronçon 15 :

5.1- Eaux souterraines :

Mêmes remarques sur le parc d'ouvrages d'irrigation et de DFCI, sans données ni indication des ressources, sachant que la nappe alluviale de l'Adour qui va être approchée par le projet est à prendre en considération.

Ce tronçon nécessite aussi un important apport de remblais, impactant à la fois les nappes superficielles et le ruissellement. Le sujet n'est pas vraiment traité.

Conclusion :

Le document présenté est très incomplet sur ces thématiques, avec un vide technique disproportionné quant à l'ampleur du projet.

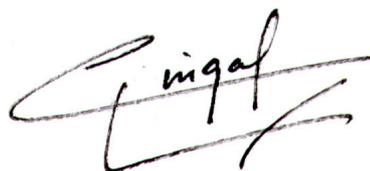
Les auteurs renvoient à de futures études la connaissance de données de base qui devraient avoir été acquises pour juger réellement des incidences du projet en phase travaux ou d'exploitation.

La Fédération SEPANSO Landes tient à informer la Commission d'enquête que lors des réunions de travail organisées par RFF la plupart des risques environnementaux concernant les eaux superficielles et les nappes souterraines avaient fait l'objet de questions précises de notre part. Monsieur Naudet, chef de projet avait répondu que toutes les réponses seraient apportées en temps utile. Nous constatons que nous n'en savons guère plus aujourd'hui qu'à l'époque de ce que RFF a osé appeler « la concertation ».

On ne peut pas se satisfaire de l'argumentaire et des données fournis pour les ressources en eau, qui conditionnent en aval la qualité du milieu vivant et humain.

Nous prions donc les membres de la Commission de bien vouloir prendre en compte toutes nos observations pour évaluer la « qualité » du projet.

Sentiments distingués,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cingal', with a large, stylized flourish underneath.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Vice-Président Fédération SEPANSO Aquitaine
Administrateur France Nature Environnement
Membre du Comité Economique et Social Européen
00 33 (0)5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr